

a de personnes en cause. Nous avons obtenu des plus grands spécialistes les meilleurs conseils possibles. De l'avis général et de la manière dont les plans ont été établis pour le nouveau quartier général, l'édifice mettra considérablement en valeur la ligne d'horizon d'Ottawa et sera agréable, du point de vue esthétique.

M. Knowles: Je conviens qu'il y a divers points de vue; n'est-il pas admis aussi qu'il appartient au Parlement de prendre la décision définitive? Le Parlement ne devrait-il pas être entendu avant toute décision finale?

L'hon. M. Hellyer: Le Parlement le sera. Nous ne pouvons commencer la construction avant de faire voter les fonds nécessaires. Ce sera le moment pour le Parlement d'approuver ou de rejeter les plans existants.

L'hon. M. Bell: Quand le ministre a déclaré qu'il avait obtenu l'avis des architectes de ce côté-ci de l'eau, je ne savais pas au juste s'il faisait allusion à l'Ottawa ou à l'Atlantique.

L'hon. M. Hellyer: Je songeais à l'Atlantique.

L'hon. M. Bell: Plus imprégné d'esprit de clocher que le ministre, sa remarque m'a fait penser à l'autre côté de la rivière. Je voudrais savoir si le ministre donnera l'assurance que les plans de l'édifice seront soumis à un comité mixte spécial proposé par son collègue, le ministre des Travaux publics, pour s'occuper des problèmes de la capitale nationale. Je partage l'opinion—déjà exprimée—selon laquelle un édifice de cette hauteur, situé tout près de la colline parlementaire, pourrait présenter des difficultés considérables. A mon avis, les députés, qui représentent notre peuple, devraient étudier ce problème avant la décision finale.

L'hon. M. Hellyer: Je ne suis pas en mesure de donner cette assurance car la chose relève du ministre des Travaux publics—si j'ai raison de supposer que son ministère demandera au Parlement de voter les fonds pour la construction de cet édifice.

L'hon. M. Bell: Le ministre ne recommandera-t-il pas mon point de vue à son collègue?

L'hon. M. Hellyer: Je le soumettrai volontiers à son étude. Je devrais peut-être signaler que les requêtes de mes deux amis, s'oppo-

sent, dans un sens, puisque les projets ont atteint l'étape où le tracé d'un nouveau plan pourrait entraîner un retard considérable et une escalade des coûts. J'ai ajouté cette remarque en guise de mise en garde pour que mes amis ne perdent pas de vue les contradictions que renferment leurs propositions.

M. Knowles: J'appuie la suggestion du député de Carleton. Que cette question soit déferée au comité mixte pour étude. Le Parlement a le dernier mot, je le sais, mais nous n'avons pas encore voté les fonds. Pourtant, rares ont été les cas où le Parlement a refusé de voter des fonds une fois saisi du crédit. Lorsqu'on en est arrivé à ce point-là, et qu'on nous demande de voter des fonds, les jeux sont faits.

Vu les opinions exprimées ce soir à la Chambre, le ministre conviendra qu'un grand nombre de députés partagent la mienne. N'y a-t-il pas déjà, à proximité des édifices du Parlement, trop d'édifices élevés qui abîment le profil de la ville. Certains de ces immeubles appartiennent à des particuliers et l'on n'aurait pas dû permettre de les construire aussi haut.

L'hon. M. Bell: Bravo.

• (8.50 p.m.)

M. Knowles: Mais de permettre qu'un immeuble du gouvernement à un demi-mille seulement des édifices du Parlement soit plus haut que la tour de la paix elle-même, plus élevé que son mât, c'est à mon sens, une erreur du point de vue symbole. En outre, je crois que ce serait enlaidir le décor. J'exhorte le ministre à ne pas prétendre que le comité doit voter des crédits avant que la construction commence. Dans la pratique, il serait alors trop tard si l'on tient compte de la façon dont la Chambre vote les crédits. Je crois que le ministre devrait recommander vigoureusement à son collègue qu'un comité étudie alors l'ensemble de la situation d'Ottawa.

L'hon. M. Hellyer: Je dois avouer qu'à l'origine, je partageais l'inquiétude de l'honorable député. Mais après un examen attentif de l'emplacement et de la maquette, je suis rassuré. Cela ne veut pas dire que l'honorable député serait rassuré s'il les étudiait lui-même. Mais je recommanderai certainement à mon collègue d'étudier cette requête. Je crois